

# Services publicitaires d'Apple

## Conditions générales relatives aux ordres d'insertion

Date d'entrée en vigueur : 20 décembre 2023

Les présentes Conditions générales relatives aux ordres d'insertion des services publicitaires d'Apple, y compris toutes les pièces jointes, les pièces afférentes, les annexes ou tous les autres documents incorporés par renvoi (les présentes « Conditions relatives aux OI ») régissent la fourniture des services publicitaires (« Services d'OI ») offerts par Apple tels que décrits dans un ordre d'insertion, un plan média ou tout autre outil d'achat ou de réservation publicitaire (« OI ») exécuté par Apple et le client mentionné sur l'OI (« Client » ou « Vous »).

Compte tenu de ce qui précède et des promesses et engagements mutuels énoncés dans les présentes, Vous et Apple (collectivement, les « Parties ») convenez ce qui suit :

1. **Généralités.** Les présentes Conditions relatives aux OI constituent le seul accord entre Vous et Apple régissant la fourniture des Services d'OI. Sauf accord écrit exprès des Parties, aucune autre condition relative aux Services d'OI ne sera contraignante pour les Parties. La fourniture des Services d'OI par Apple ne constitue pas en soi l'acceptation par Apple de l'une de Vos conditions générales et ne modifie ni ne corrige en aucune manière les présentes Conditions relatives aux OI.
2. **Ordres d'insertion.**
  - a. Apple peut exiger pour chaque OI de spécifier tout ou partie des éléments suivants : (i) l'identité de l'annonceur au nom duquel les Services d'OI sont achetés, (ii) l'identité et les coordonnées de l'agence publicitaire ou de tout autre représentant de l'annonceur, le cas échéant, (iii) les types et quantités d'unités publicitaires achetées, (iv) les dates de début et de fin de la Campagne, (v) les tarifs ou autres données financières, le cas échéant, (vi) la facture ou le calendrier de facturation, (vii) les exigences et spécifications particulières en matière de livraison, et (viii) toute autre information dont Apple peut avoir besoin pour fournir les Services d'OI.
  - b. Un OI ne sera réputé accepté que lorsqu'il aura été signé par les Parties. Vous pouvez demander la modification d'un OI accepté. Apple y répondra dans un délai raisonnable suivant la réception d'une demande écrite. Les modifications apportées à un OI ne seront pas contraignantes à moins d'être approuvées par écrit par les Parties.
3. **Intégration des Conditions générales des services publicitaires d'Apple.**
  - a. Les Conditions générales des services publicitaires d'Apple, disponibles à l'adresse <https://searchads.apple.com/fr/terms-of-service> (les « Conditions générales »), sont



Banque centrale ou sur un équivalent consolidé dans le pays de paiement à cette date. Si le Taux de base est négatif, il devra être considéré comme équivalent à zéro pour cent (0 %).

## 6. **Makegoods ; ADU.**

a. **Makegoods (compensations).** Si Apple ne parvient pas à livrer l'ensemble des unités publicitaires prévues dans l'OI, sauf si cela résulte de Votre conduite, tel que la violation des présentes Conditions relatives aux OI, Apple peut accorder une compensation sous la forme d'une offre comparable et d'une valeur similaire pour la non-livraison des unités publicitaires approuvées, comme convenu d'un commun accord par les Parties (« Makegoods »). Les Makegoods seront calculés en fonction de l'écart d'unités publicitaires réellement livrées par rapport à la quantité d'unités publicitaires convenue dans l'OI. Si Vous recevez des Makegoods, ils constitueront Votre seule et unique réparation en cas de non-livraison par Apple des unités publicitaires prévues dans l'OI. Les Makegoods peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la livraison future de Votre Contenu publicitaire.

b. **ADU.** Nonobstant la Section 9(g) des Conditions générales, si les livrables réels sont inférieurs aux niveaux garantis de trafic, d'impressions, de clics ou d'autres indicateurs d'audience définis dans l'OI applicable pour les Campagnes qui sont expressément identifiées comme admissibles aux Audience Deficiency Units (« ADU »), Apple Vous fournira des ADU, à moins que cette différence négative des niveaux garantis ne résulte de Votre conduite, telle que la violation des présentes Conditions relatives aux OI. Les ADU seront calculées en fonction de l'écart entre les indicateurs d'audience réels fournis et les indicateurs d'audience convenus dans l'OI. Les ADU peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des impressions supplémentaires au sein de la même Campagne ou toute autre forme de compensation, comme convenu d'un commun accord par les Parties. Les Parties s'efforceront de bonne foi d'utiliser les ADU dans les 12 mois suivant la fin de la Campagne concernée. Les ADU qui Vous sont proposées et qui ne sont pas utilisées dans les 24 mois suivant la fin de la Campagne concernée arriveront à expiration, et vous acceptez qu'Apple ait livré l'OI dans son intégralité et n'ait en aucun cas d'autres obligations à Votre égard.

7. **Modification des Conditions relatives aux OI.** Apple se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier ou de corriger les présentes Conditions relatives aux OI à tout moment. Si vous disposez d'un OI actif au moment d'une telle modification, Apple Vous en informera dans un délai raisonnable, y compris la date à laquelle les Conditions relatives aux OI modifiées entreront en vigueur. Vous reconnaissez et acceptez qu'il est de Votre responsabilité de prendre connaissance de cet avis de modification des Conditions relatives aux OI. Si Vous n'acceptez pas les modifications apportées aux Conditions relatives aux OI, Vous devez immédiatement (et en aucun cas à la date d'entrée en vigueur des Conditions relatives aux OI modifiées ou après cette date) informer Apple de Votre refus. En cas de refus de Votre part, Votre seule réparation s'effectuera sous la forme d'un remboursement au prorata de toutes les Campagnes à venir non livrées. Sauf indication contraire qui Vous serait communiquée par Apple, le fait de continuer à recevoir les Services d'OI après toute modification apportée aux Conditions relatives aux OI sera considéré comme une acceptation de Votre part des Conditions relatives aux OI telles que modifiées.

8. **Résiliation.** Nonobstant la capacité de l'une ou l'autre des Parties à résilier les Conditions générales, les présentes Conditions relatives aux OI et les Conditions générales resteront en

vigueur pour tout OI jusqu'à l'expiration ou la résiliation dudit OI, sauf indication contraire dans les présentes. Vous pouvez résilier un OI à tout moment en adressant une notification par écrit à Apple. À la réception d'un tel avis, Apple mettra en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour cesser la distribution de Votre Contenu publicitaire dans un délai raisonnable et, sauf accord contraire écrit des Parties, Vous resterez entièrement responsable de toutes Vos obligations de paiement associées à l'OI concerné. Sauf accord contraire écrit des Parties, une fois qu'Apple aura cessé la distribution de Votre Contenu publicitaire, sauf disposition contraire expresse dans les présentes Conditions relatives aux OI ou si la loi applicable l'exige : (a) tous les droits et consentements et toutes les licences et autorisations accordés par l'une des Parties à l'autre en vertu de l'OI concerné prendront fin immédiatement ; (b) Apple n'aura aucune autre obligation de fournir les Services d'OI en vertu de l'OI concerné ; et (c) tous les frais dus à Apple seront exigibles et payables conformément à l'OI concerné.

9. **Force majeure.** Aucune des Parties ne peut être tenue responsable envers l'autre Partie, ni être considérée comme ayant manqué à ses obligations ou enfreint les présentes Conditions relatives aux OI, en cas de retard ou de manquement à ses obligations au titre de l'OI concernée, à l'exception de toute obligation de paiement à l'autre partie, si ce retard ou ce manquement est causé par ou résulte d'actes indépendants du contrôle raisonnable de cette Partie, y compris, mais sans toutefois s'y limiter : (a) les incendies, les inondations, les séismes ou les explosions ; (b) les défaillances des lignes de télécommunications, les pannes électriques ou les défaillances de réseau ; (c) les actions gouvernementales, les ordonnances judiciaires ou les modifications de la loi ; (d) les guerres, les invasions, les conflits (qu'il s'agisse d'une déclaration de guerre ou non), les actes de terrorisme, les émeutes, les insurrections ou les autres troubles civils ; (e) les embargos ou les blocus en vigueur à la date de l'OI ou après celle-ci ; (f) les urgences nationales ou régionales ; (g) les grèves, les arrêts ou ralentissements de travail ou les autres perturbations industrielles ; (h) les épidémies ou les pandémies ; et (i) les catastrophes naturelles (chacun, un « Cas de force majeure »), à condition que cette Partie en informe sans délai l'autre partie dans les 30 jours suivant le Cas de force majeure et déploie des efforts raisonnables pour remédier à ce manquement ou à ce retard dans l'exécution. Pour éviter toute ambiguïté, la Partie victime d'un Cas de force majeure doit être directement affectée par le Cas de force majeure pour faire valoir les droits prévus par la présente section, et les Cas de force majeure ne comprennent pas les actes de négligence ou les fautes intentionnelles de la part de cette Partie.